

**Tribunal de première instance  
de Saint-Pierre-et-Miquelon (97500)**



*Date* : Jugement en date du 15 mai 2024 constatant la cessation des paiements et prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire sans poursuite d'activité à l'égard de :

*Dénomination*

*sociale* : SPM OCEAN.

*Forme* : SAS.

*Siège social* : 23, route de l'Anse-à-Pierre - BP 1507  
97500 Saint-Pierre-et-Miquelon.

*N° Siren* : 912 127 008.

*Activité*

*principale* : Pêche maritime professionnelle.

*Date de*

*cessation des paiements* : 31 décembre 2023.

*Liquidateur*

*judiciaire* : SCP BTSG  
Maître Clément THIERRY  
22 Quai Gambetta  
71 100 CHALON SUR SAONE.

Les créances doivent être déclarées entre les mains du liquidateur dans un délai de DEUX MOIS à compter de la publication du jugement au BODACC.

*Pour extrait certifié conforme, le 16 mai 2024*

Le greffier

